

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 12 janvier 2022, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* -,

A délibéré :

Objet : Procès-verbal du Conseil du 6 octobre 2021.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil du 6 octobre 2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au procès-verbal du Conseil du 6 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 12 janvier 2022.

Alain HOFFMANN
Le Directeur



Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 12 janvier 2022, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* -,

A délibéré :

Objet : Dotations investissement et fonctionnement des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences - année 2022.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les dotations investissement et fonctionnement des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences - année 2022.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux dotations investissement et fonctionnement des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences - année 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 12 janvier 2022.

Alain HOFFMANN
Le Directeur



Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 12 janvier 2022, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences* -,

A délibéré :

Objet : Convention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de subvention entre l'Université de Montpellier et l'EACEA ECHierarchy GEN European Education and Culture Executive Agency.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus-citée.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 12 janvier 2022.

Alain HOFFMANN
Le Directeur

